

## LE PREMIER GOUVERNEMENT IVOIRIEN (1957) : LES COULISSES D'UNE FORMATION POLITIQUE HÉTÉROGÈNE

**Bi Lezié Sylvin TRA**

Université Félix Houphouët-Boigny d'Abidjan, Côte d'Ivoire

[Sylvintra@gmail.com](mailto:Sylvintra@gmail.com)

**Résumé :** Le multipartisme ivoirien est dominé par le Parti Démocratique de Côte d'Ivoire (PDCI) en 1947. L'administration coloniale, soucieuse de perdre son autorité décide de consolider sa politique en s'appuyant sur les désaccords entre les leaders du PDCI pour promouvoir les scissions au sein du parti. L'administration coloniale dirigée par Laurent Péchoux favorise la création de trois autres partis politiques (le Bloc Démocratique Eburnéen (BDE), l'Union Des Indépendants de Côte d'Ivoire (UDICI), l'Entente des Indépendants de Côte d'Ivoire (EDICI)) conduisant à de vives tensions politiques dans la colonie de 1949 à 1950. En 1951, commence la dissolution progressive du multipartisme à cause de la répression de l'administration française contre les militants du parti démocratique. Cette répression a poussé le PDCI à collaborer avec les colons et à se séparer du Parti Communiste Français (PCF). Le leader du PDCI, ayant le soutien de la France, tente de se rapprocher de ses adversaires par la politique de la main tendue. Certains opposants acceptent la main tendue d'Houphouët-Boigny et forment avec le PDCI la coalition électorale UDECI dont le but est le développement économique et social du pays. Le gouvernement de 1957 est donc le reflet de l'union de quelques partis politiques mais reste dominé par le PDCI.

**Mots-clés :** gouvernement, leader, politique, parti, multipartisme.

## THE FIRST IVORIAN GOVERNMENT (1957): THE SCENES OF HETEROGENEOUS POLITICAL TRAINING

**Summary:** The Ivorian multipartism is dominated by the PDCI in 1947. The administration, awarding to lose its authority decides to consolidate its policy based on disagreements between the leaders of the Democratic Party of Côte d'Ivoire (PDCI) to promote science within the party. The colonial administration led by Laurent Péchoux promotes the creation of three other political parties (the Eburian Request Democratic Block (BDE), the Union of Independent Côte d'Ivoire (UDICI), the Agreement of Independent Côte d'Ivoire (EDICI)) leading to strong political tensions in the 1949 to 1950 colony. In 1951, begins the gradual dissolution of multiparty because of the repression of French administration against the militants of the Democratic Party. This repression pushed the PDCI to collaborate with the settlers and separate from the French Communist Party (PCF). The leader of the PDCI, having support from France, is trying to get closer to his opponents by the political handy policy. Some opponents accept the Houphouët-Boigny handy hand and form the UDECI the edel coalition whose purpose is the economic and social development of the country. The 1957 government is therefore the reflection of the union of a few political parties but remains dominated by the PDCI.

**Keywords:** government, leader, policy, party, multiparty

## Introduction

Le processus de l'accession de la Côte d'Ivoire à l'indépendance est marqué par l'espoir depuis la tenue de la conférence de Brazzaville du 30 janvier au 08 février 1944. L'espoir s'est manifesté par la création du Syndicat Agricole Africain (SAA) le 10 juillet 1944, du PDCI le 9 avril 1946 et du Rassemblement Démocratique Africain (RDA) le 21 octobre 1946, l'abolition du travail forcé le 11 avril 1946 et l'entrée de Félix Houphouët-Boigny à l'Assemblée constituante française en 1946. Cependant, l'année 1947 marque un tournant décisif dans la politique ivoirienne avec l'arrivée du gouverneur Laurent Elisée Péchoux ; nommé pour ralentir l'action du PDCI sur le terrain en lieu et place d'Andrée Latrille jugé trop libéral. Il procéda à la création des partis politiques, à partir de 1948, comme le BDE, l'UDICI et l'EDICI qui sont hostiles au député Houphouët-Boigny et à son parti le PDCI. En 1957, à la faveur de la loi-cadre, le Conseil de gouvernement fut formé dans un contexte de parti unique.

Notre préoccupation, en écrivant cet article, est de chercher à comprendre les origines du gouvernement ivoirien de 1957 sous l'ombrage du parti unique au lendemain d'une période marquée par le multipartisme. En 1947, le territoire de Côte d'Ivoire comptait cinq formations politiques dont trois filiales de partis métropolitains (la Section Française de l'Internationale Ouvrière (SFIO), le Mouvement Républicain Populaire (MRP) et le Rassemblement du Peuple Français (RPF)) et deux partis nationaux le PDCI et le PPCI. Par crainte de perdre son autorité, la France suscite la création de nouveaux partis politiques qu'elle oriente contre le PDCI dans son élan d'émancipation des masses. Ces nouvelles formations politiques de l'opposition (BDE, UDICI et EDICI) sont issues des scissions au sein du PDCI.

Comment le député Houphouët-Boigny est-il parvenu à rassembler les forces vives du pays au sein d'un parti unique en 1957 ? A travers cette question principale qui constitue le fil conducteur de notre étude, se construisent des questions secondaires. Quels étaient les partis politiques opposés au PDCI avant 1957 ? Comment ces partis politiques d'opposition ont-ils disparu de la scène politique ivoirienne ? Que recherchait au juste le leader du PDCI quand il fait l'éloge de l'unité politique ?

Cet article a pour objectif d'analyser l'évolution de la politique coloniale en Côte d'Ivoire du multipartisme à partir de 1946 jusqu'à la création du premier Conseil de gouvernement en 1957 sous l'égide du parti unique.

Pour bâtir notre analyse, nous avons utilisé les sources imprimées, les ouvrages de vulgarisation scientifique et les travaux scientifiques. Ces documents offrent une variété d'informations sur l'évolution de la vie politique de la Côte d'Ivoire coloniale, parmi lesquelles nous avons sélectionné et recoupé celles portant sur les thèmes qui ont trait à notre sujet. Les données obtenues grâce aux ouvrages de vulgarisation scientifique ont été confrontées à celles fournies par les travaux scientifiques et les sources imprimées, pour effectuer le recoupement des sélections nécessaires.

La conduite de cette démarche méthodologique nous a permis de construire notre analyse en trois principales parties : d'abord le multipartisme ivoirien mal vu par le leader Houphouët-Boigny ; ensuite les manœuvres du PDCI pour l'union des partis politiques ; enfin la politique d'Houphouët-Boigny de l'unité politique.

## 1. Le multipartisme ivoirien mal vu par le leader Félix Houphouët-Boigny

Les partis politiques en Côte d'Ivoire se classent en deux catégories au lendemain de la seconde guerre mondiale : les filiales ivoiriennes des formations politiques françaises et les partis politiques typiquement ivoiriens.

### 1.1. Les partis politiques d'obédience française

En Côte d'Ivoire, il a existé plusieurs partis politiques. Les partis politiques sont nés sous l'effet de la colonisation et correspondent au schéma défini par Maurice Duverger ; c'est-à-dire que leur naissance et leur développement sont liés principalement à trois facteurs : la démocratie, les groupes parlementaires et des comités électoraux.

« Dans l'ensemble, le développement des partis paraît lié à celui de la démocratie, c'est-à-dire à l'extension du suffrage populaire et des prérogatives parlementaires. (...) La naissance des partis est donc liée à celle des groupes parlementaires et des comités électoraux ».

(J.N. Loucou 1977, p. 285).

Bien avant la naissance du PDCI et du PPCI, trois filiales de partis métropolitains existaient déjà sur le territoire ivoirien : la SFIO, le MRP et le RPF. Les filiales des partis politiques métropolitains ne recrutaient que les ressortissants français. En réalité, un parti politique a pour vocation de rassembler toutes les couches sociales.

La SFIO est « le premier parti politique attesté en Côte d'Ivoire (et) apparaît avant-guerre à l'initiative des militants socialistes français » (J.N. Loucou 1992, p. 27). Au congrès des 17 et 18 juillet 1937, la SFIO, parti socialiste français, prend officiellement forme en Côte d'Ivoire. Elle se fonde sur des principes marxistes et se dresse contre l'impérialisme. Elle lutte pour l'égalité des droits de l'homme et l'amélioration des conditions de vie et de travail dans les colonies. La SFIO décrit la colonisation et appelle le régime colonial d'alors à manifester plus d'humanité à l'égard des colonisés. Paradoxalement à cette vision humaniste des socialistes en Côte d'Ivoire, la « majorité des petits Blancs... ne souhaitent pas la fin du colonialisme et voient plutôt d'un mauvais œil l'émancipation des indigènes » (J.N. Loucou 1992, p. 30).

Contrairement à son premier bureau<sup>1</sup>, en 1947 la SFIO s'est africanisée par la présence importante des Sénégalais et des Ivoiriens. Voici la composition du bureau de la SFIO en 1947. Les Sénégalais Amadou Diop, Seyni Gueye et N'Diaye Guirandou ont occupé respectivement les postes de président, de vice-président et de trésorier. Quant aux Ivoiriens Dignan Bailly, Raoul Angon et Kouassi Kien, ils ont été respectivement secrétaire général, secrétaire adjoint et trésorier adjoint. Le Français Olivier Reinach était le directeur politique du parti.

Créé en 1944 à Lyon, le MRP est un parti démocratique chrétien. Ce parti d'obédience religieuse créa sa section ivoirienne le 13 février 1946. L'objectif du MRP était de prôner une colonisation qui tient compte de la dignité du colonisé et du développement économique et social. La tâche du MRP « doit aboutir politiquement, socialement et économiquement à une véritable promotion de l'homme d'outre-mer » (M. Kangah

---

<sup>1</sup> Sur les sept (7) membres du premier bureau, il y a que deux Africains : le planteur ivoirien Georges Kassi, Trésorier adjoint et le Sénégalais Hamet Sow Télémaque, Directeur du journal L'Impartial de la Côte d'Ivoire.

2009, p. 70). Abidjan était le siège du MRP. Les principaux dirigeants du parti étaient Emile Rocher (conseiller général), Coche (médecin-capitaine) et Garga Denneq du service d'élevage à Bouaké.

### *1.2. Le PDCI : un parti d'implantation nationale*

Le 9 avril 1946, le parti de masse du leader Houphouët-Boigny voit le jour. Le PDCI fut un parti de masse sur la scène politique ivoirienne dès sa création grâce aux actions parlementaires de Houphouët-Boigny. En effet, après son élection à l'assemblée constituante en octobre 1945, Félix Houphouët-Boigny inscrit dans ses objectifs « l'abolition de cet esclavage déguisé qu'est le travail forcé » (S. Diallo 1997, p.108). Cette proposition de loi votée le 5 avril 1946 et promulguée le 11 avril de la même année a permis à la France de considérer l'influence du leader ivoirien et augmente son prestige auprès des masses ivoiriennes. La popularité d'Houphouët-Boigny lui a permis d'asseoir une base politique solide à l'échelle nationale et internationale. Le PDCI, dès sa création, implante ses sous-sections dans toute la colonie de Côte d'Ivoire.

### *1.3. Les partis d'opposition nationaux : partis d'implantation régionale ou ethnique*

Le PPCI est né le 29 mars 1946. Ses fondateurs sont des intellectuels<sup>2</sup>, des commerçants et des planteurs originaires pour la plupart du sud-est de la colonie de Côte d'Ivoire. Il s'agit des localités d'Aboisso, de Grand-Bassam, d'Assinie, d'Anyamé et de Bonoua. Ils sont Abouré, N'zima et Agni Sanwi. Ce parti politique luttait pour la justice et le progrès dans la colonie.

Créée en 1937, l'Association de Défense des Intérêts des Autochtones de Côte d'Ivoire (ADIACI) est une association qui défendit les sudistes autochtones salariés du secteur privé et de l'administration. Georges Kassi fut le président de l'ADIACI, Georges-Emmanuel Vilasco, premier vice-président et Jean Delafosse, deuxième vice-président. Fatto Eleingan fut le secrétaire et Kouamé Amissa, le Secrétaire adjoint. Les postes de trésorier et de trésorier adjoint sont occupés respectivement par Félix Adahé et Lucien Ebby. Gustave Niamkey fut le commissaire aux comptes.

Le Comité d'Action Patriotique de la Côte d'Ivoire (CAPACI) est une organisation locale dont les membres sont du sud-est (Président : Coffie Justin ; Jean Baptiste Boa, fondateur). Il fut créé en 1945. Loin d'être un cadre d'entraide et de solidarité, le CAPACI intervenait dans la vie politique coloniale. Il fut créé pour soutenir la candidature de maître Kouamé Benzème lors des élections à la première assemblée constituante du 21 octobre 1945 et pour rassembler les filles et fils du sud-est au sein d'un même bloc politique. Léon Yapobi Attié fut le président d'honneur et Aoulou Kacou, le secrétaire général. Tidiane Dem et Amon d'Aby furent respectivement secrétaire adjoint et secrétaire chargé des affaires culturelles.

---

<sup>2</sup> Kouamé Binzène a fait ses études secondaires et supérieures dans la métropole. Noël Akobé fut commis d'administration à l'inspection générale de l'enseignement à Dakar. Aoulou Kacou était le secrétaire général de la section du Front populaire de Bassam.

Le PPCI n'est pas né d'un congrès ou d'une assemblée constituante. C'est le résultat de la mutation d'un comité électoral en parti politique. Le PPCI a opté pour l'amélioration des conditions matérielles des autochtones. Les réformes politiques sont léguées au second plan. Voici les propos de son secrétaire général Aoulou Kacou qui corroborent cela :

« Quelle doctrine vous faut-il pour comprendre que les droits politiques qu'on nous a collés n'émancipent personnes si les hommes nus, les hommes des huttes, les paysans des lougans peuplent par millions, dans les mêmes conditions qu'hier, les hameaux malsains de la grande forêt et des savanes ? ».

(Le Progressiste, n°1, octobre 1947, p. 1).

Le départ du gouverneur André Latrille (20 mai 1947) et l'arrivée de Laurent Péchoux le 10 décembre 1948 modifient la configuration politique de la Côte d'Ivoire. Laurent Péchoux avait pour mission de faire barrière au PDCI-RDA et ses leaders vu que la SFIO et le PPCI n'ont pas pu le faire. C'est ainsi que naît certains partis politiques qui bénéficient d'office du soutien de l'administration coloniale du gouverneur Laurent Péchoux. Ce sont, entre autres le BDE, l'UDICI et l'EDICI.

Le BDE est né du craquement au sein du PDCI-RDA en 1948. En effet,

« à l'occasion des représentants de la Côte d'Ivoire au Conseil de la République, Etienne Djaument, conseiller sortant n'ayant pas été autorisé par le Comité Directeur du RDA à se représenter conçut un ressentiment profond et forma fin janvier 1949 le BDE, présenté comme un mouvement de barrage contre le RDA ».

(ANS, 2G/48(108), p.48).

Ce fut un parti pro-français à caractère régional (sud-ouest). Il a combattu le communisme, Houphouët-Boigny et son parti. Pour Etienne Djaument, Houphouët-Boigny s'est mis au service de l'Union soviétique. Le BDE est donc un mouvement anticomuniste qui réaffirme son attachement à la politique coloniale française de Laurent Péchoux. Le bureau du BDE est composé d'Etienne Djaument, président ; de Zokou Paul, Secrétaire général et de Touré Mamy, le trésorier général. Lasme Victor et Zampalegré ont été respectivement trésorier adjoint et secrétaire à l'organisation.

Le 27 mai 1949, avec le soutien de l'administration coloniale, voit le jour l'UDICI au centre de la colonie ivoirienne en vue de rallier le peuple baoulé et de contribuer à la dislocation du PDCI, le parti de masse. Satisfait de la situation politique en Côte d'Ivoire, le gouverneur Laurent Péchoux relaye l'information dans son rapport annuel :

« Les dissidents RDA de Bouaké viennent de fonder sous l'impulsion des nommés Moussa Coulibaly et Léopold Mansila l'UDICI qui se propose de redresser l'esprit politique des hommes risquant depuis quelques temps de devenir les victimes inconscientes de certaines idéologies, de maintenir l'amour de la France chez eux et de collaborer loyalement et étroitement avec les autorités françaises ».

(ANS, 2G/48(108), p.48).

Moussa Coulibaly et Léopold Mansila ont été respectivement le président et le secrétaire général de l'UDICI. N'dia Koffi Blaise a assuré la vice-présidence et Konan Kanga fut le secrétaire général adjoint.

Sékou Sanogo, Vamé Doumouya et Yoro Sangaré, tous membres du PDCI créent l'EDICI (Entente Des Indépendants de Côte d'Ivoire) le 14 décembre 1949. L'EDICI est une formation politique dont les fondateurs sont originaires du nord de la Côte d'Ivoire et particulièrement de la région d'Odienné. Elle affiche, dès sa création, les mêmes objectifs que le BDE et l'UDICI. Il s'agit de soutenir la politique de l'administration coloniale de Laurent Péchoux et lutter contre le PDCI-RDA taxé de communiste.

Il existait plusieurs partis politiques dressés pour la plupart contre le PDCI de Félix Houphouët-Boigny. Ce dernier a mis en place des stratégies pour pouvoir les regrouper en une seule entité politique.

## **2. Les manœuvres du PDCI pour l'union des partis politiques en Côte d'Ivoire**

A partir de 1951, Houphouët-Boigny procède à la conquête des partis politiques opposés au PDCI pour créer le parti unique de Côte d'Ivoire.

### ***2.1. Les facteurs de l'union des partis politiques***

Le leader ivoirien opta pour l'unité des partis politiques en 1951. Diverses raisons sont à l'origine d'un tel choix. D'abord, il s'agit du refus de la lutte des classes pour l'intérêt supérieur de la société ivoirienne : l'indépendance économique. Mais l'unification des partis politiques optée par Houphouët-Boigny est contre les dispositions des deux premières constitutions de la République de Côte d'Ivoire (la constitution du 26 mars 1959 et celle du 3 novembre 1960). En effet, les articles 7 de ces deux constitutions admettent le principe du multipartisme et de la démocratie.

Il y a ensuite la volonté d'Houphouët-Boigny de conserver l'unité nationale, gage du développement de la Côte d'Ivoire. Lors du deuxième congrès du PDCI-RDA (1985), le leader du parti démocratique s'exprimait en ces termes : « Actuellement, si nous nous engageons ici dans le multipartisme, il faudrait un parti baoulé, un parti bété, etc. Nous n'en voulons pas. Nous voulons d'abord être ivoiriens. Voilà pourquoi nous sommes attachés au parti unique » (F. Houphouët-Boigny 1987, p. 280).

En réalité avec le multipartisme, il y a la possibilité de l'alternance du pouvoir surtout que Houphouët-Boigny n'avait pas le contrôle des partis politiques créés. La stratégie de la création du parti unique lui permettait « de conserver coûte que coûte le pouvoir » (D. Yapi 2021, p. 7).

### ***2.2. De la conquête des partis politiques pro-administration coloniale à la création de l'UDECI : 1951-1952***

Le 18 octobre 1951 marque le désapparentement du PDCI d'avec le PCF. L'autre revers de la monnaie est l'alliance du parti du leader ivoirien avec l'Union Démocratique et Socialiste des Résistants (UDSR) de René Pleven et de François Mitterrand. Houphouët-Boigny intègre le gouvernement français. Mais un autre challenge se présentait à lui dans son pays : celui du regroupement des partis politiques. Que faire ? Il procède par "la politique de main tendue". Celle-ci consiste à rencontrer ses adversaires politiques du pays qui bénéficiaient du soutien de

l'administration (les Socialistes de la SFIO et les Indépendants). L'objectif de ces rencontres était de rallier ses opposants à son parti.

Les Indépendants n'étaient pas tous unanimes sur la proposition d'Houphouët-Boigny. C'est le cas de leur leader Sékou Sanogo, devenu député depuis 1951. Il a exprimé son désaccord en ces termes : « Je ne crois pas en la sincérité d'Houphouët-Boigny et ses camarades » (K.B. Yao 1992, p.148). Quant au Secrétaire général Vamé Doumouya, il se rallie à la politique d'union du leader ivoirien et se fait radier des listes d'union de l'opposition des élections législatives du 17 juin 1951. Houphouët-Boigny a réussi à instaurer déjà en 1951 une division interne au sein des Indépendants. Au niveau de la SFIO, tout commence par l'entente entre le gouverneur Paul Bêchard et Guy Mollet à Paris en 1951. Mais l'accord sur la question du rapprochement entre le RDA et les sections de la SFIO en Afrique a été diversement interprété. Si les militants européens de la section étaient favorables à ce rapprochement, ce n'était pas le cas pour les Sénégalais. Certains jeunes sénégalais ayant opté pour le rapprochement se retirent de la SFIO et forment en octobre 1951 l'Union des jeunes sénégalais. Avec à leur tête Amadou Thiam, beau neveu du député Houphouët-Boigny, ils reçoivent le soutien du leader ivoirien. Adrien Dignan Bailly accepta le rapprochement dans l'intention d'obtenir un mandat électif.

D'autres leaders restaient toujours réticents à l'unification des partis politiques. Houphouët-Boigny change alors de tactique. Lors d'un meeting au stade Géo André, le 6 octobre 1951, il fait l'appel à l'unité des forces vives du pays : c'est la voie de rapprochement public. Pendant cette réunion, Houphouët-Boigny s'adressa à ses collaborateurs et à ses adversaires politiques en ces termes :

« C'est un appel au calme et à l'union pour l'édification d'une Côte d'Ivoire riche et prospère au sein de l'Union Française que je vous adresse aujourd'hui. (...) L'entente pour une politique constructive est possible. Il suffit de la vouloir ensemble. Certes les événements que nous venons de vivre dans ce territoire ont laissé bien des rancœurs. Les rancœurs, la colère, si légitime soient-elles, ne sont pas des attitudes politiques. »

F. Houphouët-Boigny 1951, p. 1).

Ce discours laisse entrevoir que Houphouët-Boigny tenait coûte que coûte à l'unité politique dans son pays. En effet, tout progrès socio-économique a pour fondement la paix et non la haine et le conflit. Avec l'appel du 6 octobre 1951, Houphouët-Boigny a réussi à mobiliser la confiance de bon nombre de ses adversaires politiques comme Dignan Bailly. Cette nouvelle collaboration s'est concrétisée par la mise en place d'une coalition électorale : l'Union pour le Développement Economique de la Côte d'Ivoire (UDECI).

Lors des élections à l'Assemblée territoriale du 30 mars 1952, la liste UDECI était composée des opposants au PDCI comme Dignan Bailly, Vamé Doumouya et de certains colons comme le commandant Ply et le leader du RPF, Reinach. Cependant, d'autres opposants brillaient par leur absence sur la liste UDECI car n'ayant opté pour le rapprochement. Il s'agit, entre autres d'Aoulou Kacou du PPCI, du député Sékou Sanogo de l'EDICI et d'Etienne Djaument du BDE.

L'UDECI, patronnée par le PDCI-RDA, enleva « 28 sièges sur les 32 du second collège, en recueillant 72% des suffrages exprimés »<sup>3</sup>. Aux élections législatives du 2 janvier 1956, le PDCI-RDA, à travers l'UDECI, totalisa 506.494 voix, soit 87% des voix. Ouezzin Coulibaly avait perdu son fauteuil parlementaire en 1951. Il l'a repris en 1956 dans le cadre de l'écrasante victoire de l'UDECI en 1956. L'UDECI fut donc l'organisme fédérateur des partis politiques. Les résultats des élections à l'assemblée territoriale du 30 mars 1952 et ceux aux élections législatives du 2 janvier 1956 l'ont démontré.

### ***2.3. L'union des partis politiques contestée par certains leaders***

L'appel à l'union des partis politiques en Côte d'Ivoire lancé par le leader ivoirien a été contesté par certains dirigeants des partis de l'opposition. Les Indépendants ne croient pas en la sincérité de Houphouët-Boigny et ses camarades. Selon Sékou Sanogo, bien vrai que Houphouët-Boigny ait rompu ses relations avec les communistes, mais « ses buts restaient les mêmes »<sup>4</sup>. Les Sénégalais, pour la plupart, regroupés au sein de la formation politique de la SFIO, sont divisés entre deux tendances sur cette affaire de la réunification des partis politiques. Certains jeunes militants sénégalais de la SFIO, guidés par Amadou Thiam, se sont extraits du parti pour créer l'Union des jeunes sénégalais qui a bénéficié du soutien de Félix Houphouët-Boigny.

Des progressistes, des indépendants et des éburnéens étaient absents à la rencontre au stade Géo André le 6 octobre 1951 où l'appel à l'union des partis politiques en Côte d'Ivoire a été prononcé par Houphouët-Boigny. Le leader ivoirien a atteint son objectif. En effet, avec cette méthode de rapprochement des partis politiques, il a su diviser ses opposants. Il a, de ce fait, la quasi majorité des leaders politiques de son côté.

## **3. La politique d'Houphouët-Boigny de l'unité politique**

Afin d'obtenir l'adhésion de la majorité des leaders politiques de Côte d'Ivoire au PDCI, Houphouët-Boigny a mis en place une stratégie visant à désorganiser les partis politiques de l'opposition.

### ***3.1. La stratégie de compromission et de désorganisation des partis de l'opposition (EDICI, BDE et PPCI) par le PDCI***

La stratégie de compromission et de désorganisation des partis de l'opposition par le PDCI consiste à l'octroi des postes à certains leaders de l'opposition, à la division des partis et au retrait du soutien de l'administration à ces partis politiques.

Le rapprochement du PDCI-RDA de l'administration coloniale fut une entorse au bon fonctionnement des partis de l'opposition. L'administration coloniale, étant pour l'unification des forces vives du territoire, retira son soutien aux partis qu'elle avait contribué à leur naissance. Ce retrait fut considéré par les progressistes comme une trahison. Le rapport de police du congrès du PPCI tenu du 28 au 30 janvier 1951 en témoigne : « Depuis 1950, le Gouvernement a négligé notre mouvement (...). Aujourd'hui, nous sommes abandonnés par le Gouvernement (...). Nous qui avons

---

<sup>3</sup>ANS, 17G/538<sup>(144)</sup>, Bulletin périodique d'informations, n° 6 du 21 au 27 juin 1952.

<sup>4</sup>Idem, n° 43 du 23 au 29 octobre 1952.

voulu que le drapeau français flotte sur la Côte d'Ivoire, nous sommes maintenant délaissé (...) » (ANCI, XI-9-790, Rapport de police du Congrès du PPCI tenu du 28 au 30 janvier 1951).

L'incapacité du PPCI de s'implanter dans le territoire et de réduire l'influence du PDCI-RDA est l'une des raisons du retrait du soutien de l'administration coloniale aux partis de l'opposition. Cette mission était l'objectif principal de la création du PPCI.

La SFIO est partagée entre deux tendances en 1952. Cette discorde au sein des socialistes a provoqué le départ de quelques leaders qui ont eu pour point de chute le PDCI. Ainsi Dignan Bailly, Guirandou et Reinach se retrouvaient sur la liste du PDCI aux élections à l'assemblée territoriale de 1952. Pour atteindre son objectif du ralliement des partis politiques, le PDCI attire les leaders adverses en leur proposant des postes de responsabilité. Aux élections municipales de 1956, des opposants à Houphouët figuraient sur la liste patronnée par le PDCI :

« Les progressistes Kacou Aoulou, Lucien Yapobi, le socialiste Amadou Diop sont élus sur la liste patronnée par le PDCI-RDA à Abidjan. Il en est de même pour les indépendants Fama Touré et Niangoran Eyemon à Bouaké et Agboville, pour le progressiste Jean-Baptiste Boa Amoakon à Abengourou. Les RPF Dandé à Abidjan, Ganamet à Grand-Bassam, Fourmier Bidoz à Bouaké sont également élus sur les listes RDA. »

(J.N. Loucou 1992, p. 118).

Inscrits sur la liste patronnée par le PDCI, certains opposants sont élus aux élections de l'assemblée territoriale de 1957. Ce sont les indépendants Kouamé Adingra et Vamé Doumouya (Bouaflé) ; Etienne Djaument du BDE est élu à Man avec Basile Te Flan, Léon Koudiba et Loua. Les progressistes étaient aussi sur la liste patronnée par le PDCI. Ils étaient représentés en 1957 par Kacou Aoulou et Tidiane Dem.

Avec ses moyens financiers et l'octroi des postes électifs aux opposants, Houphouët-Boigny a réussi à amener à lui des leaders de la politique ivoirienne. Si les leaders des partis d'opposition ont adhéré à la politique d'unification des partis, il reste à faire basculer officiellement leurs partis politiques respectifs.

### ***3.2. L'adhésion officielle des partis de l'opposition (PPCI, EDICI et BDE) à la politique d'union d'Houphouët-Boigny***

Après le désapparentement d'avec le PCF, la fusion du PDCI et des partis de droite était possible. En effet, les partis politiques avaient à ce moment-là le même programme : l'unité politique pour atteindre l'indépendance. C'est pour cela que Houphouët-Boigny avait lancé le 6 octobre 1951 un appel à l'union de tous les fils du pays. Cinq ans après, il lance un second appel à l'union le 21 mai 1956 au stade Géo André. Ayant déjà rapproché la majorité des leaders de l'opposition, le but du second appel à l'union d'Houphouët-Boigny était de rallier les partis politiques. C'est lors de la rencontre du 21 mai 1956 au stade Géo André d'Abidjan que « les différents partis et les associations politico-culturelles annoncent leur ralliement et leur soutien à Houphouët-Boigny et à son parti » (J.N. Loucou 1992, p. 108).

Le meeting du 21 mai 1956 enregistre ainsi la présence effective du PDCI, du BDE, du PPCI, de la SFIO et de l'EDICI. Les leaders de ces différents partis politiques de droite comme « Etienne Djaument, Agostini, Aoulou Kacou, N'diaye Guirandou, Amadou

Diop, Borg et Djessou Loubo »<sup>5</sup> annoncent respectivement leur adhésion à la politique du PDCI.

Le PPCI réaffirme son rapprochement lors de ce meeting. Mais déjà en 1954, il a existé une étroite collaboration entre Jean Baptiste Mockey du PDCI et Aoulou Kacou du PPCI. En effet, Jean Baptiste Mockey a sollicité la candidature du progressiste Aoulou Kacou pour la présidence de l'Association du Sanwy dans l'intention de désamorcer les litiges entre les deux partis politiques. Le Parti de l'Union Française de Côte d'Ivoire (PUFCI), une coalition entre le PPCI et l'EDICI s'est rallié en 1956 à la politique du PDCI. «En 1956, le Comité directeur du PUFCI convoque une réunion (...) et annonce à ses militants, sa volonté de fusionner avec le RDA » (K. B. Yao 1992, p. 160). La défaite de Sékou Sanogo à l'élection de l'assemblée nationale du 2 janvier 1956 a entraîné le ralliement des indépendants au PDCI.

Depuis l'appel du 6 octobre 1951 et le désapparentement, le BDE avait manifesté son désir pour le rapprochement. Le leader du BDE, Etienne Djaument, dans une déclaration au nom du bureau politique du parti publiée le 2 juin 1956, a dissous le BDE afin que ses membres intègrent le PDCI :

« Pour répondre au sentiment de fraternité, au désir de paix, d'unité d'action, de coopération fructueuse du pays, si hautement exprimé par le Ministre Houphouët-Boigny dans ses nombreux appels à l'union, le BDE a réalisé sa dissolution. Tous ses adhérents sont membres intégrés du RDA. »<sup>6</sup>

La dissolution des partis politiques et l'intégration de leurs militants au PDCI consacrent la fin de leurs activités et leur existence sur le territoire ivoirien. Le PDCI devient donc un parti unifié depuis le 21 mai 1956 et domine la vie politique du territoire ivoirien. En 1956, le député de Côte d'Ivoire intégra le gouvernement de Guy Mollet. En collaboration avec Gaston Deferre alors Ministre de la France d'Outre-Mer, il proposa la loi-cadre au parlement français qui fut adoptée le 23 juin 1956. Celle-ci autorise les territoires d'Outre-Mer à créer leurs Conseils de gouvernement.

### ***3.3. Le Conseil de gouvernement de 1957 en guise d'application de la loi-cadre : une formation politique hétérogène***

Il revient au PDCI, ayant obtenu 58 sièges sur 60 attribués à la colonie de Côte d'Ivoire aux élections territoriales du 31 mars 1957, de procéder à la formation du Conseil de gouvernement. Le Conseil de gouvernement ivoirien de 1957 était composé de douze membres.

Les membres du premier gouvernement ivoirien n'étaient pas tous issus du PDCI. Il est composé des Français, des opposants et des planteurs.

Les colons étaient représentés dans le gouvernement de 1957 par Jean Miller et Raphaël Saller. Jean Miller occupait le poste de Ministre des travaux publics. Il a occupé le poste de Directeur des travaux publics puis celui du premier Directeur du port d'Abidjan en 1951 avant d'être nommé ministre dans le gouvernement ivoirien. C'est sous sa

---

<sup>5</sup> Abidjan-Matin, n° 1446 du 22 mai 1956, p.1.

<sup>6</sup> Abidjan-Matin, n°1456 du 2 juin 1956, p. 2.

direction que les travaux du port d'Abidjan sont achevés. Quant à Raphaël Saller, ancien gouverneur à la retraite, il fut ministre du plan dans ce gouvernement.

Le progressiste Alcide Kacou a siégé dans le gouvernement en tant que ministre de l'enseignement technique. La présence des opposants dans le gouvernement et dans les instances de décision du PDCI a été la preuve de la volonté d'Houphouët-Boigny de promouvoir l'unité politique en Côte d'Ivoire.

Le gouvernement de 1957 est composé aussi de riches planteurs issus du Syndicat Agricole Africain (SAA). Les planteurs constituaient la classe noble au sein du PDCI, par conséquent ils ont exercé les fonctions de responsabilité dans ce parti. Ainsi, les délégués du SAACI «deviennent les premiers secrétaires généraux du PDCI car dans ce combat politique, la bourgeoisie rurale a été la principale animatrice. (...) Elle a été le fer de lance de la lutte en Côte d'Ivoire» (A.J. Kobi 2007, p. 315).

C'est ainsi que Joseph Anoma et Jean Delafosse figurent dans le gouvernement de 1957 occupant respectivement les fonctions de Ministre de l'agriculture et de Ministre des finances.

Le Conseil de gouvernement de 1957 est dominé par les ministres du PDCI. Ce sont, entre autres, Jean Baptiste Mockey, pharmacien, secrétaire administrative du PDCI en 1956 et vice-président de la commission permanente du parti qui a occupé le poste de Ministre de la Santé. Il y a aussi le Docteur Auguste Denise, premier Secrétaire général du PDCI qui fut le vice-président du Conseil de gouvernement. Le vice-président est le membre élu en tête de liste. Erneste Boka fut aussi un leader de premier plan du PDCI. Il a occupé le poste de Ministre de l'enseignement.

Quelle lecture devons-nous faire de ce premier Conseil de gouvernement composite ? La prédominance des ministres du PDCI dans le gouvernement se justifie par leur loyauté au ministre Houphouët-Boigny. Ils doivent donc siéger au gouvernement pour continuer ensemble la lutte pour l'émancipation de leur territoire.

La présence des autorités coloniales s'explique à divers niveaux. D'abord, c'est dans le but de redresser l'économie du territoire. Ils sont expérimentés et équipés. Le territoire ivoirien avait donc besoin de leur soutien pour la réalisation de ses infrastructures socioéconomiques. Ensuite, la présence des Français dans le gouvernement de 1957 était un signe de la bonne relation qui a prévalu entre Houphouët-Boigny et la France depuis le désapparentement du 18 octobre 1951. Il fallait entretenir ces relations en maintenant certains de ses collaborateurs au gouvernement.

Enfin, il s'agit « de l'appartenance de la Côte d'Ivoire à un réseau qui lui assure la protection française » (D. Yapi 2021, p.18). Houphouët-Boigny, dès le revirement de 1950, a mis en place un cercle de relations solides qui plaide en faveur de sa protection française. Outre les ministres Raphaël Saller et Jean Miller, il est aussi entouré de Guy Nairay<sup>7</sup>, son directeur de cabinet, d'Alain Belkiri, Secrétaire général du gouvernement d'Abidjan et du Général Care, l'un des conseillers techniques du leader du PDCI-RDA.

En plus de 1958 à 1993, le leader ivoirien a gardé « un contact téléphonique quasi quotidien avec Jacques Foccart, responsable à l'Élysée des affaires africaines » (D. Yapi

---

<sup>7</sup> Guy Nairay est resté pendant toute la présidence d'Houphouët-Boigny son directeur de cabinet.

2021, p. 19). Sa collaboration avec la France renforce la prépondérance de celle-ci en Afrique occidentale.

La présence des opposants dans le gouvernement et dans les instances de prise de décision du PDCI permet au parti unifié de s'implanter davantage sur l'échiquier politique national. C'est aussi le respect de son engagement dans le cadre de l'union des partis politiques.

### **Conclusion**

Le premier gouvernement ivoirien de 1957 mis en place dans le cadre de l'application de la loi n° 56-619 du 23 juin 1956 dite loi-cadre fut un gouvernement dont la mission était de promouvoir l'unité nationale et le développement économique du pays. Il fut formé à un moment où le leader charismatique ivoirien Félix Houphouët-Boigny a rassemblé la quasi-totalité des forces vives du pays au sein de son pari politique. Ces leaders politiques étaient opposés hier du fait de la politique adoptée par l'administration coloniale de Laurent Elisée Péchoux dont l'objectif était de promouvoir le multipartisme dressé contre le PDCI. Le gouvernement de 1957 composé des leaders des partis politiques opposés hier à Félix Houphouët-Boigny a prôné l'unité nationale et a engagé le territoire dans un vaste programme de développement. Il a utilisé plusieurs méthodes (consultations discrètes des leaders d'opposition, division des partis politiques, l'octroi des postes de responsabilité à l'opposition, appels à l'unité politique) pour promouvoir le parti unique. La création et l'imposition du parti unique en Côte d'Ivoire par Houphouët-Boigny étaient contre certaines dispositions des deux premières constitutions ivoiriennes du 26 mars 1959 et du 3 mars 1960 qui autorisaient les Ivoiriens à créer des partis politiques. En effet, les articles 7 des deux constitutions admettent le principe de la multiplicité des partis et regroupements politiques. Ce paradoxe entre les différentes constitutions ivoiriennes et la vision du leader ivoirien (le parti unique) suscite des interrogations.

## Sources et bibliographie

### 1-Sources

- Loi n° 56-619 du 23 juin 1956 autorisant le gouvernement à mettre en œuvre les réformes et à prendre les mesures propres à assurer l'évolution des territoires relevant du ministère de la France d'Outre-mer, Journal officiel de l'AOF, n° 2835 (numéro spécial) du 13 juillet 1956, pp.1248-1250.
- ANS, 2G/48(108) : Rapport politique annuel de la Côte d'Ivoire, Août 1949, 54 p.
- ANS, 17G/572(152), Discours prononcé par le député Houphouët-Boigny à Abidjan au cours d'une réunion tenue le 6 octobre 1951 au stade Géo André à 16 h 00.
- ANCI, C 399, Discours prononcé par Auguste Dénise, Vice-président du Conseil de gouvernement de la Côte d'Ivoire à la séance d'ouverture de la quatrième session extraordinaire de l'assemblée territoriale, Abidjan, 1957, 29 p.

## 2. Bibliographie

### 2.1 Ouvrages

- AMONDJI Marcel. 1986. *Côte d'Ivoire, le PDCI et la vie politique de 1944 à 1985*, Paris, Harmattan, 208 p.
- BENOIST Joseph Roger de. 1982. *L'Afrique occidentale française de 1944 à 1960*, NEA, Dakar, 617 p.
- BOURGI Robert. 1980. *Le général De Gaulle et l'Afrique Noire : 1940-1969*, Abidjan, NEA, Tome 33, 515 p.
- DIALLO Siradiou. 1993. *Félix Houphouët-Boigny : le médecin, le planteur et le ministre (1900-1960)*, Paris, Jeune Afrique Livre, 191 p.
- HOUPHOUËT-BOIGNY Félix. 1978. *Anthologie des discours 1946-1978*, CEDA, Abidjan, Volume I (du 30 mars 1946 au 4 janvier 1963), 566 p.
- KANGAH Kouakou Marcelin. 2009. *Le tableau des partis politiques de Côte d'Ivoire : 1946-1995*, Université de Cocody Thèse Unique de Doctorat d'Histoire, 567 p.
- KOBI Abo Joseph. 2007. *Le SAACI et les mouvements migratoires (1944-1960)*, Université de Cocody Thèse unique d'Histoire, 401 p.
- LOUCOU Jean Noël. 1992. *Le multipartisme en Côte d'Ivoire*, Abidjan, Neter, 213 p.
- Idem. 1977. *La vie politique en Côte d'Ivoire de 1932 à 1952*, Université de Aix-en-Provence Thèse de 3<sup>ème</sup> cycle, 608 p.
- SIREX Paul Henri. 1975. *Félix Houphouët-Boigny, l'homme de la paix*, Paris-Abidjan, Seghers-NEA, 363 p.
- TRAORE Bakary. 1991. *Le parti socialiste SFIO en Côte d'Ivoire de 1937 à 1958*, Université nationale de Côte d'Ivoire Mémoire de maîtrise d'Histoire, 269 p.
- YAO Kouassi Bertin. 1992. *Le Parti Progressiste de Côte d'Ivoire (1946-1956)*, Université Nationale de Côte d'Ivoire Mémoire de maîtrise d'Histoire, 227 p.
- Idem. 2000. *La décolonisation de la Côte d'Ivoire (1930-1960)*, Université de Cocody Thèse de Doctorat d'Histoire, 508 p.

## 2.2 Articles

- GOMA FOUTOU Célestin. 1986. « La loi-cadre du 23 juin ». *Actes du colloque international de Yamoussoukro (octobre 1986)*, CEDA, Abidjan, Tome 1, pp.475-500.
- SEMI-BI Zan. 1987. « Il y a trente ans, l'accélération du processus de décolonisation de l'Afrique noire francophone ». *Annales de l'Université d'Abidjan, Série I (Histoire)*, tome XV, pp.155-180.
- LOUCOU Jean Noël. 1977. « Aux origines du Parti Démocratique de Côte d'Ivoire », *Annales de l'Université d'Abidjan, Série I (Histoire)*, tome V, pp. 81-105.
- VIGNAUD Michel. 1956. « Les élections du 02 janvier 1956 en Côte d'Ivoire », *Revue française de science politique*, volume VI, n°3, pp. 570-582. (En ligne) Consulté le 10 / 07 / 2023, [https://www.persee.fr/doc/rfsp\\_0035-2950](https://www.persee.fr/doc/rfsp_0035-2950)